



A

Monsieur le Ministre

Objet : Compte rendu sur l'Entretien avec l'Ambassadeur d'Irlande au Maroc avec résidence à Lisbonne .

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que Conformément à vos instructions, Monsieur le Secrétaire Général a reçu M. Declan O'DONOVAN, Ambassadeur d'Irlande accrédité au Maroc avec Résidence à Lisbonne, en présence de M. Nabil Adghoughi, Directeur Général des Relations Bilatérales et des Affaires Régionales, et M. Azzeddine Farhane, Directeur des Nations Unies et des Organisations Internationales. Au cours de cette réunion, il lui a été fait part de ce qui suit :

1. La rencontre entre le Président de l'Irlande et le dénommé Mohamed abdelaziz soi-disant président de la pseudo « rasd », la semaine dernière à Dublin, constitue un « développement dangereux » ;
2. Cette rencontre suscite des interrogations et des préoccupations sur « l'acte lui-même » par la méthode de sa préparation (préparation en contaminé), le niveau des rencontres (chef d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Ministre de l'Agriculture, le contenu des entretiens (communication par l'Algérie et du polissario), ainsi que sur « le fait d'une rencontre » entre un Chef d'Etat d'un pays souverain avec un soi-disant homologue d'un « Etat chimérique » ;
3. Le geste de l'Irlande et la communication qui en a été faite a été interprétée par la classe politique marocaine comme une position hostile de son pays, d'autant plus qu' la position actuelle des Nations Unies sur le différend sur le Sahara marocain ;
4. Le geste de recevoir un soi-disant président d'une entité non reconnue, à un tel niveau, est un parti pris flagrant d'un pays membre de l'Union Européenne. Ce qui met en équation son impartialité et son objectivité ;
5. L'Irlande a pris une décision grave sachant que le Sahara marocain est une question existentielle pour l'ensemble du peuple marocain ;
6. Le Maroc a préféré ne pas réagir publiquement et a opté pour les procédés diplomatiques et communiquer sa position à l'Ambassadeur d'Irlande au Maroc. Il a décidé également de rappeler son Ambassadeur pour consultations suite à cet acte grave et incompréhensible.

En réaction, l'Ambassadeur d'Irlande m'a fait part des éléments suivants :

1. Les responsables irlandais ont reçu le dénommé mohamed abdelaziz en tant que président d'une organisation non-gouvernementale, sans aucune cérémonie d'honneur réservée habituellement aux Chefs d'Etats (Hymne national, drapeaux... etc.) ;
2. Le Président de l'Irlande reçoit, sans exception, les Organisations non-gouvernementales ;
3. Le Président irlandais a des relations de longue date avec le « polissario », a-t-il concédé ;
4. Selon le Secrétariat Général du Président, ce dernier a fait comprendre au dénommé abdelaziz de trouver un autre langage autre que l'autodétermination, de mener des actions concrètes sur le terrain, et d'engager un dialogue avec tous les sahraouis pour le règlement de ce différend sur le Sahara ;
5. Selon l'Ambassadeur d'Irlande, et contrairement à d'autres pays européens, la position de l'Irlande sur la question du Sahara est posilisée entre un grand nombre de personnalités qui soutiennent le polissario et un autre groupe minoritaire qui appuie la position du Maroc;
6. Les événements du Mali et la concentration de l'organisation d'Al-Qaïda interpellent le Gouvernement irlandais, a-t-il reconnu. « de nombreux diplomates irlandais sommes loin du point de vue du Président » (*Many diplomats are too much away from the President's point of view on this issue*). Cependant, le « polissario » est plus actif que le Maroc en Irlande « Nous avons besoin de renforcer notre dialogue politique avec le Maroc » (*We need to strengthen our cooperation*), a-t-il précisé ;

J'ai saisi cette occasion pour lui demander que son pays devrait rectifier cet acte grave et ce geste inamicale en recevant, par le même niveau des responsables irlandais, d'une délégation marocaine originaire des provinces du Sud du Royaume , pour écouter sa position, sur se faire une idée précise sur la question du Sahara. Ce a quoi, il a répondu que cette demande sera transmise à ses autorités, a-t-il conclu.

S'agissant de l'arrangement de soutien réciproque conclu entre le Maroc et l'Irlande en 2006, relatif au soutien du Maroc à la candidature de l'Irlande au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) pour la période (2012 - 2014), je lui ai confirmé cet arrangement sans pour autant lui faire comprendre que le Maroc voterait en faveur de l'Irlande au CDH, dont les élections sont prévues à New York, le 12 décembre 2012.